



COMMUNIQUE DE PRESSE

2 août 2013

Soutien au secteur horticole : allègement des charges bancaires

Afin de venir en aide aux **exploitants agricoles spécialisés dans l'horticulture ornementale et/ou les pépinières ornementales** qui connaissent une situation financière difficile suite aux conditions climatiques défavorables de l'hiver et du printemps 2013, le ministère de l'agriculture met en place une mesure d'allègement des charges financières.

Cette mesure consiste en une prise en charge d'intérêts des prêts bancaires professionnels long et moyen terme, d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés ou non bonifiés, hors foncier. La prise en charge s'applique sur les intérêts de l'année 2013 et sera plafonnée, pour le cas général, à 20% de l'échéance annuelle (intérêts et capital) des prêts professionnels.

Cette mesure d'accompagnement rentre dans le cadre de l'application du règlement dit « de minimis » qui dispose que les montants des aides accordées ne doivent pas excéder 7500 € sur trois ans consécutifs par bénéficiaire.

Elle est destinée aux exploitants à titre principal, aux exploitations agricoles sous forme sociétaire :

- spécialisés dans l'une des productions citées ci-dessus à hauteur au minimum de 80% de leur chiffre d'affaires,
- dont le ratio annuités/excédent brut d'exploitation (EBE) est au minimum de 50%,
- et qui présentent une baisse prévisible de leur chiffre d'affaires d'au moins 25% entre 2012 et 2013, appréciée sur la période du 1er mars au 30 juin.

Les imprimés de demandes sont téléchargeables sur le site Internet www.lot-et-garonne.gouv.fr ou peuvent être retirés auprès de la direction départementale des territoires de Lot-et-Garonne, du syndicat des pépiniéristes et horticulteurs du Lot-et-Garonne, de leur centre de gestion ou de la Chambre d'Agriculture.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au 15 octobre 2013** à la DDT de Lot-et-Garonne, Service Économie Agricole, 1722 Avenue de Colmar, 47916 AGEN Cedex 9.

Contact

DDT 47 - Service Économie Agricole
☎ 05 53 69 80 35 ou 05 53 69 80 91

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr